Écrit par Didier Poli
Jeudi, 14 Juillet 2011 14:54 -



Monsieur **Dominique Deroubaix, Directeur Général de l'ARS**, à signé mercredi 13 juillet 2011 le **premier protocole de coopération entre professionnels de santé**. Ce protocole concerne la **pratique de myélogrammes par des infirmières formées**. Cette nouvelle pratique à été rendu possible par la loi du 21 juillet 2009 connue sous l'appellation de **loi HPST** (hôpital, patient santé, territoire).

Ce protocole est extensible à l'ensemble du territoire national, car il pourra être repris par toutes les régions qui le souhaiteront.

La signature de ce protocole à été faite en présence du Docteur **Sophie de Chambine**, Chef du Service des maladies chroniques et d'accompagnement des malades de la Haute Autorité de Santé, de Madame **Marie-Andrée Lautru**, Conseiller à la Direction générale des soins, du Professeur **Henri Zattar**, Président du Conseil départemental de l'ordre des médecins, de Madame **Michèle Isnardi**, Directeur des soins à l'Institut Paoli-Calmettes.

Les objectifs de ce protocole sont multiples. Il va permettre aux oncologues de dégager le temps nécessaire à une plus grande disponibilité pour se consacrer davantage au suivi et à la relation médicale de leurs patients. Aux infirmières d'étendre le champ de leurs compétences, et par conséquence bénéficier aux patients, qui ne seront convoqués qu'une seule fois en consultation, le myélogramme étant effectué par l'infirmière formée, du moment que l'avis du médecin aura été donné.

Interview de Monsieur Dominique Deroubaix